



Contribution FCPE

Appel à contribution France Stratégie

Quelles priorités éducatives ?

Articulation responsabilités centrales et locales, autonomie, égalité des territoires, évaluation

La conduite de changement au cœur des problématiques

D'une organisation verticale vers une organisation collégiale

La loi de refondation de l'École, la réforme territoriale en œuvre doivent profondément influencer, dans leur esprit en matière d'éducation, sur la réussite de tous les élèves, en permettant la prise en compte des réalités des territoires. Néanmoins plusieurs paramètres entrent en ligne de compte.

Évoluer et qui plus est faire évoluer un système sur plusieurs niveaux s'inscrit dans un temps long de plusieurs années, bien au-delà d'un trimestre ou d'une année scolaire. Un temps nécessaire pour associer tous les acteurs, mettre en place des étapes et les évaluer, ceci afin de tendre vers une articulation cohérente qui répond aux objectifs initiaux et partagés par tous les acteurs.

Le nombre d'acteurs s'est multiplié, indépendamment d'un même niveau de participation aux décisions rendant parfois difficile la déclinaison locale de mesures nationales. Le contrat tripartite liant un établissement, le rectorat et la collectivité locale de rattachement, la convention bipartite définit des objectifs partagés et induisent de nombreux processus pour caractériser les effets des actions, par le biais d'indicateurs. Ces mêmes objectifs, par ailleurs se doivent d'être poursuivis dans le projet d'établissement. D'autres conventions tripartites ou bilatérales peuvent être abondées avec les autres collectivités d'attaches par l'établissement.

La scolarisation des enfants et la scolarité des élèves dépendent de la mise en cohérence, tant en terme de gestion que d'objectifs de réussite éducative, de nombreuses compétences. Compétences partagées ou pas entre les différentes collectivités, et de fait fortement inégales selon les territoires. Prenons pour exemple les transports, la cantine, la prévention en terme de santé, les politiques familiales, les politiques jeunesse, les loisirs etc...

C'est ainsi l'amoncellement d'un « mille-feuille » administratif, d'interlocuteurs à tous les échelons de la chaîne qui alourdit souvent les possibilités d'adaptation les plus simples, obscurcit la gouvernance et ne tend pas vers la fluidité, nécessaire pour conduire le changement, rendant de fait difficile des évaluations



Propositions :

- Rendre obligatoire la consultation de la population et de la communauté éducative en cas de transferts de compétences éducatives.
- Mettre en place une véritable gouvernance territoriale, en cohérence avec les réalités du territoire. Donner une capacité décisionnaire aux CAEN, CDEN pourrait être efficace sur certains sujets, comme par exemple la lettre de cadrage des contrats tripartites.
- Mettre en cohérence la carte des académies et la carte des nouvelles régions. La multiplication des acteurs et l'ajout d'une strate supplémentaire de décisions ne doit entraîner ni confusion, ni déperdition d'initiatives.
- Pour la FCPE, l'argent public doit aller à l'école publique pour une véritable égalité territoriale. Nous voyons aujourd'hui dans différents départements et régions une véritable hausse des aides à l'encontre du privé. Les moyens ainsi dégagés permettraient une politique véritablement éducative et égalitaire.
- Mettre en place des formations, des dispositifs d'accompagnement pour la conduite de changement.
- Fluidifier les processus décisionnels et rendre lisibles les politiques éducatives et de territoire.
- Mettre en place, à tous les niveaux de la chaîne, des évaluations à 360 degrés. De l'élève au recteur, au Président de régions, tous les acteurs du système éducatif peuvent apporter une contribution constructive à la réussite de tous et à la gouvernance du système éducatif.